

<p>DATES D'INSCRIPTION</p>	<p>Du jeudi 10 octobre 2024 à 14h00 au mercredi 13 novembre 2024 à 17h00</p>
<p>PUBLIC CONCERNE</p>	<p>1) Candidats ayant présenté l'examen à un session précédente :</p> <p>Les candidats redoublants de la session 2025 doivent s'inscrire avec le compte candidat Cyclades de la session précédente. Attention, ils devront cependant créer une nouvelle candidature en renseignant le(s) bénéfice(s) qu'il souhaitent conserver.</p> <p>Un candidat ajourné à une session précédente peut conserver pendant 5 années consécutives le bénéfice de notes égales ou supérieure à 10/20. La demande doit être faite lors de l'inscription sur Cyclades, en cochant la case stipulant la conservation des bénéfices. Les notes conservées seront prises en compte dans le calcul de la moyenne lors de la future session.</p> <p>Si le candidat ne coche pas la case pour garder le bénéfice, le renoncement est définitif : <u>le fait de s'inscrire à une épreuve vaut renoncement au bénéfice.</u></p> <p>2) Candidats de l'enseignement à distance (CNED...)</p> <p>3) Candidats justifiant d'une expérience professionnelle dans un domaine professionnel en rapport avec la finalité du BTS (1 an)</p>
<p>CONDITIONS D'INSCRIPTION</p>	<p>Conditions d'accès à l'examen de BTS en tant que candidat libre</p> <p>Pour l'inscription en tant que candidat libre, le candidat doit être dans l'une des situations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Justifier d'une année d'activités professionnelles dans un emploi en rapport avec la finalité du BTS préparé ⇒ Avoir déjà échoué en tant que scolaire au BTS dans la même spécialité ⇒ Être candidat de l'enseignement à distance <p>De plus, il ne doit pas être inscrit dans un établissement scolaire.</p>
<p>MODALITES DE PASSAGE</p>	<p>Le choix entre forme globale et forme progressive est DEFINITIF dès l'inscription.</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Forme globale : les candidats passent l'ensemble des épreuves lors de la même session ; pour être admis, vous devez obtenir la moyenne générale à l'ensemble des épreuves. ⇒ Forme progressive : les candidats échelonnent sur plusieurs sessions le passage des épreuves ou unités, en précisant à chaque session celles qu'ils souhaitent passer.

<p style="text-align: center;">INSCRIPTION SUR CYCLADES</p>	<p>L'inscription se fait via l'application Cyclades à l'adresse suivante :</p> <p style="text-align: center;">https://candidat.examens-concours.gouv.fr/</p> <p>L'inscription sur Cyclades se fait en 4 étapes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Création d'un compte candidat, sauf si vous en disposez déjà d'un ; 2. Activation du compte dans les 48h en cliquant sur le lien reçu par mail ; 3. Inscription à l'examen de votre choix ; 4. Récapitulatif de l'inscription, téléversement des documents sur l'espace candidat. <p>Il appartient au candidat d'éditer, de vérifier, de dater et de signer son récapitulatif d'inscription avant de déposer <u>la dernière version</u> dans son espace candidat. Par sa signature, le candidat s'engage à respecter ses choix d'épreuves obligatoires et facultatives. Ce choix relève de sa responsabilité et <u>il est définitif</u>.</p> <p>Ce compte vous permettra de vous inscrire, de télécharger tous vos documents d'examen (confirmation d'inscription, convocation, relevé de notes, attestations, notification d'aménagements relative au handicap).</p> <p>Ce compte est supprimé au-delà d'une année d'inutilisation. Il est commun aux inscriptions à tous les examens et concours de l'éducation nationale (par exemple, il peut cumuler une inscription au BTS et une inscription à un concours).</p> <p>En cas de changement d'adresse en cours d'année, le candidat doit en informer la DEC – Pôle Supérieur, l'adresse postale du candidat sera utilisée pour l'envoi des diplômes.</p> <p>NB : L'adresse mail renseignée par le candidat doit impérativement être valide jusqu'à la fin des examens, cette dernière sera utilisée par la DEC pour diffusion des informations relatives aux examens.</p> <p>La liste des pièces justificatives à fournir pour l'inscription est consultable dans l'onglet « mon compte » de l'application Cyclades.</p> <p>La date limite de dépôt des pièces justificatives est fixée à la date de clôture des inscriptions.</p> <p>Aucun accusé de réception ne vous sera envoyé.</p> <p>Aucun envoi postal des pièces ne sera accepté. Aucun envoi par mail ne sera accepté.</p> <p>Aucune inscription hors délai ne sera acceptée.</p> <p>En cas de dossier incomplet ou irrégulier, vous recevrez une notification directement sur votre espace Cyclades.</p> <p>En cas de dossier rejeté, vous serez informé par mail ou courrier.</p>
<p style="text-align: center;">MODIFIER SON COMPTE</p>	<p>Le candidat peut à tout moment modifier son adresse e-mail et le mot de passe dans cette partie du compte. La nouvelle adresse e-mail devient alors votre nouvel identifiant.</p> <p>Les autres informations du compte (Noms, Prénom, Lieu de naissance, etc. ...) sont modifiables tant que vous n'avez pas créé d'inscription. Dès que le candidat a enregistré une inscription à un concours ou à un examen, même s'il s'est désinscrit(e) par la suite, il doit contacter le service des examens (ce.dec4bts@ac-grenoble.fr) pour signaler un changement à apporter à ces données personnelles.</p>

<p>CHOIX DES LANGUES VIVANTES</p>	<p>L'inscription à une épreuve obligatoire de langue est conditionnée par le suivi de son enseignement, soit dans l'établissement de formation, soit via un enseignement à distance.</p>
<p>EPREUVES FACULTATIVES</p>	<p>Les notes obtenues aux épreuves facultatives ne sont prises en compte que pour leur part excédant la note 10/20. Les points supplémentaires sont ajoutés au total des points obtenus aux épreuves obligatoires en vue de la délivrance du diplôme.</p> <p>Depuis la session 2021, une nouvelle épreuve facultative « Engagement étudiant », commune à toutes les spécialités de BTS, a été mise en place.</p> <p>Cette épreuve facultative permettant la reconnaissance des compétences, connaissances et aptitudes acquises par un candidat à l'examen du BTS a été créée par le décret n°2020-1167 du 23 septembre 2020. Pour connaître la nature de cette épreuve, il convient de se reporter à ce décret et à l'arrêté du 23 septembre 2020 portant définition de l'unité facultative « engagement étudiant » du brevet de technicien supérieur prévue à l'article D.643-15-1 du code de l'éducation.</p> <p>L'arrêté et le formulaire sont disponible sur le site de l'académie :</p> <p>https://www1.ac-grenoble.fr/article/bts-brevet-de-technicien-superieur-121670</p>
<p>EDITION ET VERIFICATION DU RECAPITULATIF DE CANDIDATURE</p>	<p>Il appartient au candidat d'éditer, de vérifier et de signer son récapitulatif de candidature avant de déposer la dernière version dans son espace candidat.</p> <p>Le candidat s'engage, en signant ce document, à respecter ses choix d'épreuves obligatoires et facultatives. Ce choix est définitif et relève de sa responsabilité.</p> <p>En cas de changement d'adresse en cours d'année, le candidat doit en informer immédiatement le rectorat (Division des examens et des concours – pôle de l'enseignement supérieur), l'adresse postale du candidat étant utilisée pour l'envoi du diplôme.</p> <p>L'adresse mail du candidat doit impérativement être valide jusqu'à la fin des examens, cette adresse mail étant utilisée par le bureau des BTS pour la diffusion d'informations relatives à l'examen.</p>
<p>CONVOCATION AUX EPREUVES</p>	<p>La convocation aux épreuves sera disponible dans votre espace Cyclades trois semaines avant les épreuves écrites communes, ayant lieu chaque année dans le courant du mois de mai.</p> <p>Il est possible que vous ayez deux convocations faites par deux académies différentes, en fonction de l'épreuve et du pilotage du BTS.</p> <p>En cas d'épreuves anticipées de langues, une convocation partielle sera mise à votre disposition dans votre espace Cyclades.</p> <p>L'absence du candidat à une épreuve obligatoire (écrite ou orale) est ELIMINATOIRE. En cas d'absence, le diplôme ne peut vous être délivré.</p> <p>Il faut savoir que l'organisation des épreuves peut obliger le candidat à se déplacer dans d'autres villes.</p>

<p>CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP</p>	<p>Les candidats présentant un handicap peuvent demander à bénéficier d'un aménagement des épreuves à l'examen du BTS.</p> <p>Les démarches à accomplir sont disponibles sur le site de l'académie, à la rubrique Examens / Aménagements particuliers pour les situations de handicap :</p> <p>https://www1.ac-grenoble.fr/article/amenagements-particuliers-pour-les-situations-de-handicap-121630</p> <p>Les candidats souhaitant bénéficier d'aménagements d'épreuves devront cocher la case handicap « oui » dans l'application Cyclades lors de l'inscription.</p> <p>- Les candidats n'ayant jamais bénéficié d'aménagement d'épreuves lors d'un examen précédant devront formuler une demande via l'application Incluscol. Les demandes parvenues par voie postale antérieurement à la mise en place de l'application Incluscol seront traitées par les services. En cas d'absence de notification d'une décision à l'approche des épreuves, il est impératif de contacter le bureau des BTS du Rectorat.</p> <p>- Les candidats ayant précédemment bénéficié d'une décision d'aménagement d'épreuve lors d'un précédent examen pourront bénéficier des mêmes aménagements s'ils sont conformes au règlement de l'examen présenté à la session 2025.</p> <p>Pour ce faire, ils devront fournir une copie de la notification précédemment reçue. En cas d'absence de cette pièce, le candidat devra formuler une nouvelle demande.</p>
<p>AIDE RELATIVE AU COMPTE CANDIDAT CYCLADES</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Accéder à son compte :</u> Avez-vous bien activé votre compte dans les 48h en cliquant sur le lien présent dans l'e-mail reçu lors de la création de votre compte ? Si ce n'est pas le cas, vous devez recommencer la création du compte car les données sont perdues. ▪ <u>Difficultés pour s'inscrire :</u> Il faut vérifier que le service d'inscription est bien ouvert : pour cela, allez dans la rubrique « Ouverture des services » sur l'espace candidat (menu situé à gauche de l'écran). ▪ <u>Changer un élément de sa candidature :</u> Pendant la période d'ouverture des inscriptions, vous pouvez vous connecter à votre espace candidat et faire vos modifications. ▪ <u>Changer son adresse e-mail ou son mot de passe :</u> La modification du login ou du mot de passe se fait soit une fois connecté, depuis le lien « Modifier mon compte » visible sur l'espace candidat sous votre nom, soit sur la fenêtre de connexion depuis le lien « Mot de passe oublié, réinitialisation du mot de passe ». ▪ <u>Difficultés à changer ses informations personnelles, les champs sont grisés :</u> La modification des données n'est plus possible dès lors que vous avez procédé à une inscription, même si vous vous êtes désinscrit. Il faut demander au gestionnaire du service des examens et concours de procéder aux modifications. La modification de l'adresse e-mail et du mot de passe reste de votre ressort et est toujours possible. ▪ <u>Se réinscrire à la suite d'une désinscription :</u> Vous ne pourrez pas réactiver une candidature désinscrite, il faudra procéder à une nouvelle inscription si le service d'inscription est toujours ouvert.

LISTE DES PIÈCES À TELEVERSER DANS VOTRE ESPACE CYCLADES

Pour tous les candidats :

- ⇒ Le diplôme exigé par la réglementation (le diplôme de baccalauréat) ou tout diplôme de niveau IV ;
- ⇒ Le récapitulatif d'inscription vérifié et signé ;
- ⇒ La photocopie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité ou expirée depuis moins de 5 ans ;
- ⇒ Le(s) certificat(s) de réalisation des stages ;
- ⇒ L'attestation R408* (travail en hauteur) pour les BTS Bâtiments, CM, EB, EEC, FED, SCBH, TP.
- ⇒ Pour le BTS Maintenance des systèmes, les attestations suivantes sont obligatoires, selon les options de la spécialité :

Pour l'option A Systèmes de production (25014) :

- ✓ ATTMSSELEC - attestation de formation à la prévention des risques d'origine électrique,
- ✓ ATTMSSECOURS - attestation de formation à la protection et le secours aux personnes en cas d'urgence

Pour l'option B Systèmes énergétiques et fluidiques (25015) :

- ✓ ATTMSSELEC - attestation de formation à la prévention des risques d'origine électrique,
- ✓ ATTMSFRIGO - attestation de formation à la manipulation des fluides frigorigènes,
- ✓ ATTMSSECOURS - attestation de formation à la protection et le secours aux personnes en cas d'urgence

Pour les options C Systèmes éoliens (25016) et D Systèmes ascenseurs et élévateurs (25017) :

- ✓ ATTMSHAUT - attestation de formation aux travaux en hauteur,
- ✓ ATTMSSELEC - attestation de formation à la prévention des risques d'origine électrique,
- ✓ ATTMSSECOURS - attestation de formation à la protection et le secours aux personnes en cas d'urgence

Pour les candidats de la formation à distance (CNED) :

- ⇒ Les certificats de scolarité (1^{ère} et 2^{ème} année) ;
- ⇒ La photocopie du diplôme exigé par la réglementation (le diplôme de baccalauréat)
- ⇒ La photocopie éventuelle de dispenses d'épreuves obtenues ou bénéfiques de notes.

Pour les candidats redoublants :

- ⇒ La photocopie des relevés de notes du BTS (les bénéfiques de notes sont valables 5 ans à partir de leur date d'obtention)

Pour les candidats se présentant au titre de leur expérience professionnelle :

- ⇒ La photocopie du /des certificat(s) de travail exigé(s) par la réglementation (expérience professionnelle d'un an minimum dans un domaine en rapport avec le diplôme)
- ⇒ Fiche de poste détaillée
- ⇒ Pour les candidats actuellement salariés : une photocopie de votre contrat de travail

Les candidats ayant obtenu une décision de positionnement doivent la joindre au dossier.

En l'absence des attestations, le candidat ne pourra pas présenter les épreuves.